

Donc, en résumé, monsieur l'Orateur, mes collègues s'occuperont des trois points que le député a soulevés, et j'en ferai valoir un autre dont il reconnaîtra sans doute la justesse, savoir, qu'il n'incombe pas au gouvernement fédéral de dire maintenant si ce projet devrait être poursuivi ou abandonné, tout comme il ne nous viendrait pas à l'idée de nous ingérer dans un projet semblable qui serait exécuté par la province d'Ontario.

M. Aiken: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Macdonald: Oui, certainement.

M. Aiken: Est-ce à dire que le ministre donne à entendre que du fait que l'Office national de l'énergie est chargé des décisions en matière d'exportation d'énergie et ainsi de suite, son ministère n'a ni la compétence ni la responsabilité voulues pour faire certains travaux, et, au besoin, témoigner auprès de l'Office, ou encore pour lui donner une idée de ce que le gouvernement pense en général de l'exportation d'énergie ou de son développement au pays? Nous dit-il, en somme, que son ministère n'a rien à voir dans ce projet si ce n'est par l'entremise de l'Office?

L'hon. M. Macdonald: Je prétends que strictement du point de vue de la compétence, il ne revient pas au gouvernement de dire oui ou non à un projet provincial précis. Si le point de vue du député est différent, j'aimerais bien l'entendre. Il reste, bien entendu, que le gouvernement du Canada, et surtout le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, se doit d'une façon générale de surveiller de près les ressources énergétiques du pays, surtout les ressources hydro-électriques. La plupart d'entre elles, bien sûr, relèvent directement des provinces. On tentera également, à mesure que des aménagements importants seront effectués, d'en fixer la mise en route grâce à des arrangements et à des consultations entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Je crois que le député viendra avec moi qu'il n'incombe pas au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'accepter ou de rejeter un projet précis dans une province.

• (1510)

Une voix: Il peut donner son avis cependant.

M. Penner: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le député veut-il poser une question?

M. Penner: Oui, monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre. Dans son discours, il a parlé de la demande accrue d'énergie électrique au Canada. Le ministre ne convient-il pas qu'il y a lieu de dresser au Canada un programme en vue de conserver, même de restreindre ou peut-être de rationner l'usage de l'électricité? Le gouvernement fédéral lui-même ou de concert avec les gouvernements provinciaux n'envisage-t-il pas un programme de restriction de ce genre?

L'hon. M. Macdonald: Je ne dirai pas forcément qu'il soit nécessaire, à l'heure actuelle, de prendre des mesures de conservation ou, pour reprendre les mots du député, de restriction quant à la consommation de l'énergie, notamment en ce qui concerne l'énergie électrique. Cependant, j'admettrai volontiers que d'ici quelque temps les ressources énergétiques canadiennes seront rudement mises à contribution. En d'autres termes, il y a lieu, à n'en pas douter, de voir comment il serait possible, le cas échéant, de mettre un terme à des pratiques de gaspillage, notamment lors de la construction d'installations comportant

une déperdition de chaleur ou d'énergie, et le gouvernement fédéral s'intéresse activement à ce problème.

Je le répète, il ne me semble pas qu'en ma qualité de ministre, il m'appartienne d'imposer mes vues au directeur de l'Hydro-Ontario, M. George Gathercole, et de lui dire comment il doit s'acquitter de ses fonctions.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le député se lève-t-il afin de poser une question?

M. Crouse: Oui, monsieur l'Orateur. J'ai écouté avec intérêt le discours du maestro qui a débité des niaiseries. A mon avis, il a carrément évité la question des responsabilités du gouvernement fédéral et des provinces pour ce qui est de l'aménagement des ressources énergétiques. Sa déclaration me rappelle la situation qui se présente en Nouvelle-Écosse où des consultations se font depuis assez longtemps au sujet de l'aménagement d'une centrale électrique utilisant l'énergie marémotrice de la baie de Fundy. Le ministre pourrait-il nous dire si, à son avis, la solution de ce problème relève entièrement du gouvernement provincial ou si la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral en partagent également la responsabilité?

L'hon. M. Macdonald: Non, monsieur l'Orateur. Le député sait sans doute que, d'après notre constitution, c'est le gouvernement fédéral qui est compétent pour le fond de la mer et pour la laisse de basse mer. Il est évident que si ce sont les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick qui utilisaient ces ressources, toute participation à quelque responsabilité en matière d'énergie marémotrice impliquerait la mise à contribution du domaine fédéral, en l'occurrence le fond de la mer. En conséquence, le gouvernement fédéral serait directement intéressé. Nous n'avons aucun droit direct de propriété en ce qui concerne les installations de l'Hydro-Ontario ou de la baie James.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je voudrais dire quelque chose d'aimable à propos du premier ministre (M. Trudeau). Je l'ai vu juste hier avant son départ et il m'a demandé s'il me manquerait. Je lui ai dit que oui mais que j'essaierais de dire quelque chose d'aimable à son sujet, et c'est ce que je vais faire maintenant. Je vais le remercier d'avoir cité les *Desiderata* l'autre jour; je ne sais pas ce qu'il a dit au caucus, mais cela n'a pas plu. J'ai consulté mon vieil exemplaire des *Desiderata* et, tout en rendant hommage au premier ministre, je voudrais aussi présenter l'extrait suivant comme un préambule à ce que je vais dire et comme un avant-goût du point de vue que je veux adopter dans le présent débat.

Dis ton fait calmement et clairement et écoute les autres, même les ennuyeux et les ignorants; ils ont aussi leur mot à dire. Évite les gens bruyants et agressifs, car ils sont irritants pour l'esprit.

Je suppose que nous devons en passer par là. Je voudrais dire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) que j'accepte son point de vue selon lequel la responsabilité constitutionnelle des initiatives pour entreprendre l'exploitation d'énergie hydro-électrique incombe aux provinces. Par contre, en vertu de notre Constitution, de son application et de son évolution et aussi en vertu des lois concernant les pouvoirs des provinces dans ce domaine que le Parlement a votées, notre législation comporte certaines restrictions au sujet de ce droit, non pas sur le droit d'entreprendre l'exploitation mais sur celui de l'accroître. On en a un exemple typique récent: lorsque l'Office national de l'énergie, créé par le gouvernement fédéral, en vertu des pouvoirs que le